

Conférence suisse.ing des CEO 2022

La durabilité –

Nouveau paradigme dans le domaine des acquisitions et de la construction





Marc Steiner, juge au Tribunal administratif fédéral



Près de deux ans après l'entrée en vigueur du droit des marchés publics totalement révisé aux échelons fédéral et cantonal, la question de l'utilisation durable des deniers publics s'est invitée au premier plan de la Conférence des CEO du 16 novembre 2022. Comment la jurisprudence relative à la nouvelle législation a-t-elle évolué? Dans quelle mesure le changement de culture ambitionné est-il déjà perceptible? De quelle manière les maîtres d'ouvrage privés conçoivent et mettent-ils en œuvre la durabilité? Autant d'aspects parmi d'autres que la rencontre aura permis d'aborder et d'approfondir.

Après deux années grevées par la pandémie de coronavirus, la Conférence des CEO a pu à nouveau se dérouler intégralement en présentiel à l'hôtel Schweizerhof à Berne. Fait réjouissant, le nombre d'inscriptions a atteint un record inédit, notamment grâce la participation d'orateurs de haut vol. Dans son discours liminaire, Andrea Galli, président de la toute jeune suisse.ing, a dévoilé au public réuni pour l'occasion le nouveau nom de l'association, adopté quelques minutes auparavant par l'assemblée générale extraordinaire.

Marc Steiner, juge au Tribunal administratif fédéral, s'est exprimé sur la jurisprudence actuelle relative à la concurrence qualitative et à la durabilité. Et de constater tout d'abord, en élargissant le regard hors de nos frontières, que l'Union européenne est en avance sur notre pays et que le législateur suisse s'est en partie directement inspiré des solutions adoptées au sein de cette dernière. Ramenant son propos aux entités adjudicatrices helvétiques, Marc Steiner a ensuite fait état de jugements récents où le Tribunal fédéral a condamné des décisions d'adjudication appliquant des critères obsolètes, à savoir une pondération insuffisante de la qualité et de la durabilité. Fort de ces enseignements, il a appelé les pouvoirs adjudicateurs à faire preuve de davantage de courage et à appliquer de nouvelles méthodes d'évaluation de la qualité – peut-être même non encore éprouvées – dans l'esprit de la réforme des marchés publics.



Isabel Müller, experte en développement durable auprès de Allianz Suisse Immobilier SA

Mario Marti, secrétaire général de suisse.ing, a centré son exposé sur la «matrice de durabilité» et les critères qu'elle propose pour l'évaluation de la durabilité des prestations de planification. Le premier axe de la matrice met l'accent sur les trois dimensions sociale, écologique et économique de la durabilité. Le deuxième axe distingue trois aspects supplémentaires, à savoir la durabilité du soumissionnaire, la durabilité de la prestation et la durabilité du produit. Selon Mario Marti, les critères d'adjudication visant la durabilité devraient surtout se focaliser sur le produit, le plus à même de jouer le rôle de levier en la matière.

Laurens Abu-Talib, directeur et propriétaire de politaris gmbh, a présenté son monitoring des adjudications du secteur suisse de la construction, réalisé sur mandat de l'association faîtière Constructionsuisse. Alors, quel est l'état d'avancement du changement de paradigme tant évoqué? À l'appui de données de la plate-forme d'adjudication simap.ch, Laurens Abu-Talib a illustré la fréquence d'apparition des critères de qualité et de durabilité dans les appels d'offres aux niveaux fédéral, cantonal et communal depuis l'entrée en vigueur du droit révisé des marchés publics. Si les données montrent une légère augmentation dans l'application de ces critères, elles rappellent toutefois également que la mise en œuvre du nouveau droit à l'échelon cantonal n'en est qu'à ses balbutiements. À noter que des comparaisons entre les cantons eux-mêmes seront à l'avenir possibles lorsque les bases de données se seront étoffées – une annonce accueillie avec un vif intérêt dans les rangs du public.

Herbert Tichy, secrétaire général de la KBOB,

a apporté le point de vue des maîtres d'ouvrage publics et souligné au travers d'une vidéo l'importance de la volonté du législateur, tout particulièrement dans le contexte d'une nouvelle situation juridique. Son montage résumant les votes du Conseil national et du Conseil des États, tous partis confondus, a révélé l'écrasante approbation en faveur d'une loi exigeant davantage de qualité et de durabilité dans les marchés publics. L'assemblée a découvert comment cette décision forte a conduit les autorités à rédiger de nouveaux guides, à revoir des stratégies, à viser l'harmonisation, à ouvrir la porte au dialogue et aux plates-formes d'échange avec des représentants de la branche, jusqu'à mettre en pratique de premiers propres projets.

Isabel Müller, experte en développement durable

auprès de Allianz Suisse Immobilier SA, a expliqué la motivation de son employeur pour le renforcement de la durabilité dans la construction, ceci au vu de l'ampleur du parc des bâtiments anciens et du besoin concomitant de rénovations durables. Un autre moteur à cette évolution est le risque de voir de tels bâtiments devenir des «stranded assets» – des actifs échoués, autrement dit des investissements effectués qui ne permettront pas de retour sur le capital investissement – si les investissements selon des normes modernes demeurent insuffisants. L'oratrice a rappelé à cet égard la nécessité d'une base de données solide propre à garantir la prise des bonnes décisions.

Marco Fetz, responsable des achats pour les projets de construction chez CFF Infrastructure,

a quant à lui insisté sur la portée d'une approche partenariale et invité les fournisseurs de prestations de planification à adopter une démarche similaire. Les promesses de qualité tenues avant l'attribution du marché mais dont la preuve ne pourra être apportée qu'a posteriori représentent à ses yeux une vraie gageure. L'idée pour mieux mesurer la qualité dans la pratique serait d'examiner la possibilité d'introduire, dans le cadre des procédures d'appel d'offres, un nouveau critère d'adjudication intitulé «(bonnes) expériences antérieures» moyennant une évaluation des prestations à la fois transparente et équitable. Marco Fetz a conclu en appelant chacun à contribuer à l'élaboration commune des critères et processus ad hoc.

●
Maurice Lindgren, responsable des affaires politiques, secrétariat suisse.ing
Photos: Pascal Triponez Photography